



Intervention du 13 janvier 2017 :

Réunion publique à La Souterraine en présence du secrétaire général de la CGT

La section CGT Finances Publiques de la Creuse fait un constat simple : aujourd'hui, la DGFIP est en danger de disparition.

Comme les fonctionnaires, les salariés du privé, les retraités, les précaires et les sans emplois, les agents des finances publiques sont dans le collimateur des politiques régressives à l'œuvre. Encore cette année, 1.630 postes seront supprimés en France à la DGFIP dont 9 en Creuse. Depuis 2008, ce sont près de 16.000 emplois de supprimés.

Je vais vous présenter deux exemples concrets.

En premier, le Prélèvement à La Source (PAS) qui doit être mis en place au 1^{er} janvier 2018: celui-ci n'a d'autres objectifs que de mettre à mal le système fiscal français et aboutir à la destruction de l'organisation actuelle de la DGFIP.

En effet, ce système présente 3 défauts majeurs :
Dans un premier temps : il n'est pas un gage de contemporanéité.

Le système est présenté comme étant au plus près de la situation financière des contribuables. Cela est en partie erroné. Tous les crédits d'impôts ne seront remboursés qu'au bout d'un an et demi. Un exemple plus parlant : prenons un jeune rentrant dans le monde du travail en CDD (comme 80/90 % des nouveaux entrants aujourd'hui en France) à un salaire de 1.500 € mensuel. À défaut de revenus antérieurs, l'Administration lui appliquera un taux d'imposition et le jeune salarié sera retenu à la source dès le 1^{er} mois. Pour autant, un salaire de 9.000 €/ an (les 1.500 € sur les 6 mois) ne représente pas un montant suffisant pour payer l'impôt sur le revenu. Dès lors, le jeune travailleur ne se verra rembourser de son avance qu'un an et demi après le tout premier versement.

Dans un second temps : on assiste à une privatisation du recouvrement de l'IR.
En effet, les entreprises deviennent les collecteurs d'impôts de l'IR (comme ils le sont déjà de la TVA) à la place des Services Impôts des Particuliers et ce sont les Services Impôts des Entreprises qui superviseront le recouvrement. Cette situation présente plusieurs inconvénients. Le 1^{er} est que le taux de recouvrement actuel de l'IR est de 99 % contre environ 85 % pour la TVA. A l'instar des autres impôts et cotisations que les entreprises collectent, elles seront tentées de s'en servir de trésorerie et de procéder à des fraudes. De plus, les entreprises tombant en liquidation judiciaire ne paieront plus. Le 2nd inconvénient est que le connaissance du taux d'imposition du salarié par l'entreprise pourra donner des informations pouvant mettre à mal les négociations salariales au sein de l'entreprise (informations sur le salaire du conjoint, sur des revenus patrimoniaux...) Il est vrai qu'il existe la possibilité d'un taux neutre pour éviter ce préjudice (rajouté dans la mesure par le Conseil d'État et non le gouvernement) mais cela nécessitera des ajustements dans l'année N+1.

Dans un troisième temps : ce système n'est en rien une simplification pour le contribuable.

En effet, tel que présentés par l'administration et les médias, les citoyens ont l'impression qu'ils n'auront plus à s'occuper de paperasse administrative. Cela est faux : il existera toujours des avis d'imposition et une déclaration de revenus sera toujours nécessaire. De plus, l'augmentation considérable des demandes d'ajustement avec un effectif minoré conduira à des situations d'attente et de stress pour les contribuables et les agents.

En conclusion, cette mesure, non voulue par les Français, n'est pas la mesure fiscale attendue (à savoir une plus grande progressivité de l'impôt), représente un danger pour le budget de l'Etat (des pertes importantes sont attendues), se positionne en doublon avec le système de la mensualisation qui fonctionne très bien déjà et représente un cheval de Troie du gouvernement pour réaliser la fusion de l'IR et de la CSG, ce que nous ne voulons pas. En définitive, l'Administration compte détruire sur le long terme entre 10 et 15.000 emplois supplémentaires dans les postes avec cette réforme. La section est formellement contre cette mesure.

Le 2nd exemple sont les restructurations et réformes tous azimuts en cours dans notre administration. En Creuse, on peut voir l'impact de ces mesures concrètement. Par exemple, cette année, dans le département, ce sont 3 trésoreries qui ont fermé au 1^{er} janvier 2017 (Châtelus Malvaleix, Ahun et Chénérailles). C'est moins de service public de proximité sur le territoire et c'est plus de boulot pour les collègues qui récupèrent les charges de travail (à effectif constant voire minoré !). De même, la Loi Notré avec la réduction du nombre d'intercommunalités va impacter le réseau comptable à terme.

Au 1^{er} septembre 2017, c'est le Service Local des Domaines avec toutes ses attributions qui ferme dans le département, ne laissant qu'une coquille vide (de la gestion courante). Le refus de réaliser des évaluations sous le seuil réglementaire et l'augmentation de ce seuil à 180.000 € représentent un handicap pour les petits départements ruraux comme le nôtre. On prive les élus locaux d'une expertise reconnue et les contribuables d'un nécessaire contrôle des fonds publics locaux.

Depuis début 2016, l'Administration a instauré la fermeture au public de 2 demi-journées par semaine dans les plus grands postes (Guéret et Aubusson) et tous les après midi dans les autres, pour soi-disant, laisser la possibilité aux agents de se concentrer sur des activités avec une plus forte plus-value. Mais cela n'endigue en rien le public qui revient plus nombreux les jours d'ouverture. En effet, la nouvelle devise de la DGFIP, après la Charte Marianne qui prônait un accueil de qualité, est de réduire le plus possible l'accueil physique en tentant par tous les moyens de dissuader la venue des contribuables (cf le fameux dépliant intitulé ; « Étiez-vous vraiment obligés de vous déplacer ? »). Mais, par rapport à ces évolutions, la CGT défend un service de proximité d'accueil du public coûte que coûte.

Un dernier exemple : l'interdiction de régler un montant supérieur à 300 € en numéraire dans les trésoreries. Cette mesure, prise dans le cadre d'une nouvelle idéologie du sans numéraire, relayée par des arguments somme toute valable (lutte contre le blanchiment d'argent sale, lutte contre l'économie souterraine...) vient à fragiliser encore plus un tissu social rural compliqué composé de beaucoup de personnes âgées et de personnes en situation d'interdits bancaires qui n'ont pas d'autre possibilité ou moyens que de payer en cash. D'ailleurs, en 2016, une expérimentation de trésorerie sans caisse sur Chambon sur Voueize a été abandonnée suite à nos actions revendicatives.

Toutes ces mesures régressives, la CGT les refuse et les combat. Elle s'oppose également à la remise en cause des droits des élus et des représentants des personnels, encore mis à mal récemment avec le non remboursement des camarades suppléants siégeant en Commissions Administratives Paritaires Nationales, aux discriminations et aux menaces et sanctions visant les militants syndicaux (on a eu 2 camarades dans cette situation en Creuse!). Elle s'oppose également à la remise en cause de nos statuts et de nos règles de gestion, mis à mal par certaines mesures en cours.

Dès lors, partout nous continuerons de réunir sous toutes les formes possibles les agents des finances publiques pour mettre en débat les revendications des personnels et les modalités d'actions : grèves tournantes, blocages, cahiers revendicatifs. Toujours nous continuerons d'informer les usagers et les élus des conséquences de la disparition des services publics.

L'objectif est simple : faire aboutir nos revendications en étant toutes et tous ensemble dans la lutte.

Cela se traduira également dans le lutte avec les camarades de l'interpro sur tous les combats actuels et ceux qui nous attendent (destruction des services publics, remise en cause des 35 H, destruction de la démocratie sociale, destruction du code du travail).

Car nous sommes attachés au service public et voulons l'arrêt des suppressions d'emploi, souhaitons la semaine de 32H et plus de démocratie dans l'administration et dans les entreprises ! Nous souhaitons la fin des politiques d'austérité et la politique des crédits à tout-va aux entreprises (cf le CICE !) qui gaspille l'argent public sans créer le moindre emploi. Nous souhaitons également une volonté politique claire de lutte contre l'évasion fiscale.